



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 janvier 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Cédric Tessier.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-12

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2017 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 12 DÉCEMBRE, 18 DÉCEMBRE 2017 À 13 H 45 ET 14 H 45

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 6 et 13 décembre 2017 ainsi que des séances spéciales tenues les 12 décembre, 18 décembre 2017 à 13 h 45 et 14 h 45 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2018-13

SOUSSION 2017 SP 132A - REJET DES SOUMISSIONS - TRAVAUX DE CORRECTION AU POSTE DE POMPAGE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 29 août 2017, un deuxième appel d'offres public pour des travaux consistant à la correction du poste de pompage du Cheval-Blanc situé au 487, avenue du Cheval-Blanc, ainsi qu'au remplacement de la conduite de trop-plein par forage directionnel;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions, mais que ces dernières dépassent largement l'estimation de contrôle de la firme CIMA+ S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 132A et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2018-14

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION DANS LE CADRE DU PROJET CLÉ EN MAIN DE RECONSTRUCTION DES CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES - PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.) - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-578 du 8 juillet 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 7 972 581,14 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.), pour les travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-642 du 6 juillet 2016, autorisait un ajustement de coût du contrat de 104 820,79 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.), pour les travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-225 du 15 mars 2017, autorisait un ajustement de coût du contrat de 132 117,49 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.), pour les travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 16 180,73 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 146382;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 89 387,54 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 149831;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Pavage Coco (Coco Paving inc.) a également déposé à la Ville d'autres demandes de coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 696 210,77 \$ incluant les taxes, est relié à ces demandes et est inclus dans les ordres de changements numéros 50 et 51 qui ont été préparés par la firme Quadrivium;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % et 200 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 146382 d'un montant de 16 180,73 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changements numéros 42 à 44;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 149831 d'un montant de 89 387,54 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changements numéros 45 à 49;

- approuve le montant de 696 210,77 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires, le tout en fonction des ordres de changements numéros 50 et 51.

Le coût total du contrat représente un montant de 9 011 298,46 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30762-024-15708	535 995,10 \$	Travaux de réfection et d'aménagement – Réseau routier – 15-3066 – Secteur Gatineau – Boulevard Labrosse, 350 m nord du boulevard des Affaires à Chambord
18-15001-008-15709	99 738,12 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 15-3066 – Pavage – Rues locales
04-13493	30 276,62 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	30 200,93 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-15

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - LE SPÉCIALISTE DES PORTES EXITECH INC. - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (AJOUT D'OUVRE-PORTES) DANS PLUSIEURS BÂTIMENTS DE LA VILLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-675 du 5 juillet 2017, adjugeait un contrat à la firme Le spécialiste des portes Exitech inc. pour la réalisation du projet d'accessibilité universelle (ajout d'ouvre-portes) dans plusieurs bâtiments de la ville, pour un montant total 48 415,97 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement pour un montant de 2 586,94 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 150098;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant de 5 432,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme A4 architecture + design, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Le spécialiste des portes Exitech inc. et en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 150098 au montant total de 2 586,94 \$ incluant les taxes;

- approuve le montant supplémentaire de 5 432,57 \$ incluant les taxes, au contrat de Le spécialiste des portes Exitech inc. dans le cadre du projet d'accessibilité universelle (ajout d'ouvre-portes) dans plusieurs bâtiments de la ville, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 8 019,51 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 56 435,48 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14020-012-15710	4 960,66 \$	Travaux en accessibilité universelle – 16-2024 – Ouvre-portes/rampe – Centre communautaire Daniel-Lafortune
04-13493	236,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	235,66 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-16

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - LES SERVICES EXP INC. - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2016, LOT 3 - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE - RUES LAVAL, KENT ET AUBRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CEDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-340 du 11 mai 2016, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 112 520,28 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc. pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux 2016, lot 3;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 11 244,99 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 142189;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement urbain du centre-ville des rues Laval, Kent et Aubry, projet 15-3060, a nécessité plus d'essais et de contrôle qualitatif en chantier de la part du laboratoire que les estimations prévues;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels additionnels requis selon les taux soumis à l'offre de prix de la soumission 2016 SP 068, lot 3, représentent une somme de 4 025 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au mandat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 142189 d'un montant de 11 244,99 \$ incluant les taxes, pour des services additionnels concernant une caractérisation environnementale complémentaire des sols à excaver au chantier dans le projet de réaménagement urbain du centre-ville des rues Laval, Kent et Aubry, projet 15-3060;

- approuve la demande d'honoraires professionnels additionnels requis pour les essais et les contrôles en chantier dans le projet de réaménagement urbain du centre-ville des rues Laval, Kent et Aubry, projet 15-3060 au montant de 4 025 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme Les services EXP inc. au montant de 15 269,99 \$ incluant les taxes.

Le coût total du mandat représente un montant de 127 790,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-003-15711	3 675,36 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – 15-3060 – Aménagement des rues Laval, Kent et Aubry
04-13493	175,04 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	174,60 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-17

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE ROYAL-BRASSARD - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - DANIEL CHAMPAGNE ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Royal-Brassard, dossier RS-17-309, comme illustré au plan numéro CRO-17-490 du 7 décembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Royal-Brassard	Est	À partir du boulevard Saint-René Ouest, sur une distance de 55 m vers le nord	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Royal-Brassard	Est	À partir du boulevard Saint-René Ouest, sur une distance de 30 m vers le sud	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-490 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-18

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES SÉGUIN, TESSIER, DE LA REINE-VICTORIA, JACQUES-BUTEUX, RYAN, GUAY ET BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur certaines rues près de la station Gouin du Rapibus, dossier RS-17-307, comme illustré au plan numéro CRO-17-484 du 7 décembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Tessier	Est	À partir de la rue Gouin, sur une distance de 59 m vers le sud	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Séguin	Est	À partir de l'intersection est avec la rue Gouin, sur une distance de 50 m vers le nord	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Séguin	Ouest	À partir d'un point situé à 80 m au nord de l'intersection ouest avec la rue Gouin, sur une distance de 60 m vers l'est	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
De la Reine-Victoria	Est	À partir de la rue Gouin, sur une distance de 25 m vers le nord	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
De la Reine-Victoria	Nord	À partir de la rue Jacques-Buteux, sur une distance de 56 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Ryan	Est	À partir de l'intersection est avec la rue de la Reine-Victoria, sur une distance de 63 m vers le nord	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Ryan	Nord	À partir d'un point situé à 47 m à l'est de la rue Jacques-Buteux, sur une distance de 37 m vers l'est	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Brébeuf	Ouest	Entre les rues Guay et Gouin	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Guay	Nord	Entre les rues Laviolette et Brébeuf	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Reine-Victoria	Sud	À partir d'un point situé à 128 m au nord de la rue Gouin, sur une distance de 217 m vers l'ouest	1 heure 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jacques-Buteux	Ouest	À partir de la rue de la Reine-Victoria, sur une distance de 74 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-484 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-19

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE LA FUTAIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue de la Futaie, dossier RS-17-310, comme illustré au plan numéro CRO-17-491 du 7 décembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Futaie	Nord	À partir d'un point situé à 33 m à l'est du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 81 m vers l'est	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Futaie	Nord	À partir d'un point situé à 33 m à l'est du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 81 m vers l'est	2 heures 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-491 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-20

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES LOUIS-RIEL, DES ANCIENS ET LAFONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Louis-Riel, des Anciens et Lafontaine, dossier RS-17-277, comme illustré au plan numéro CRO-17-395 du 7 décembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Louis-Riel	Nord	À partir d'un point situé à 23 m à l'ouest du boulevard Gréber, sur une distance de 71 m vers l'ouest	En tout temps

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Des Anciens	Ouest	Entre la rue Louis-Riel et la rue Lemoyne	2 heures 8 h à 17 h Lundi au vendredi
Lafontaine	Sud	À partir de la rue des Anciens, sur une distance de 105 m vers l'est	2 heures 8 h à 17 h Lundi au vendredi
Lafontaine	Nord	À partir de la rue des Anciens, sur une distance de 80 m vers l'est	2 heures 8 h à 17 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-395 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-21

SOUMISSION 2017 SP 237A - FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE BACS DE CUISINE DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme IPL inc., au 140, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0, pour la fourniture et la livraison de bacs roulants et de bacs de cuisine destinés à la collecte des matières résiduelles, selon les prix unitaires reçus des alternatives B1 et B2, pour un montant approximatif pour deux ans de 444 050,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 octobre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour deux années, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-15706	405 477,46 \$	Achat de bacs roulants – Environnement
04-13493	19 310,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	19 262,48 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-22

SOUSSION 2018 SP 001 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux des usines d'eau potable, d'épuration et de l'usine de traitement de lixiviat aux firmes apparaissant au tableau d'adjudication ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 5 octobre 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Aylmer – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41213-636	Hull – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41214-636	Gatineau – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41215-636	Buckingham – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41320-636	Postes de suppression – Produits chimiques
02-41410-636	Procédés – Usine de traitement – Eaux usées – Produits chimiques
02-41535-636	Stations de pompage secteur est – Produits chimiques
02-45128-636	Traitement de lixiviat – Site Cook – Produits chimiques

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-23

SOUSSION 2015 SP 185 - FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - PÉRIODE ADDITIONNELLE DE DEUX ANS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Fournisseurs	Descriptions	Montants de la période optionnelle de deux ans (taxes incluses incluant les indexations 2017 et 2018)	Périodes visées	Autre option de renouvellement
CE-2015-989	Riobec	Soumission 2015 SP 185 - Fourniture de chaussures de sécurité - Section 1, secteur de Hull	124 676,10 \$	09-12-2017 au 08-12-2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Le spécialiste de la sécurité au travail	Soumission 2015 SP 185 - Fourniture de chaussures de sécurité - Section 2, secteur de Gatineau et section 4, Service de sécurité incendie	109 075,38 \$ et 90 180,45 \$	09-12-2017 au 08-12-2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	L'Équipeur	Soumission 2015 SP 185 - Fourniture de chaussures de sécurité - Section 3, secteur BMA	32 576,66 \$	09-12-2017 au 08-12-2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une période optionnelle de deux ans est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période additionnelle de deux ans, et ce, sur la base des prix unitaires indiqués à la formule de soumission et indexés selon l'indice de prix à la consommation, prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 8 octobre 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2019 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-24

REJET - SOUSSION 2017 SP 236A - DÉNEIGEUSE À TROTTOIR AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 octobre 2017, l'appel d'offres public 2017 SP 236A pour la location de déneigeuse à trottoir avec opérateur pour les saisons hivernales 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que cette dernière excède largement les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 236A.

Adoptée

CE-2018-25

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA 40^E ÉDITION DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER NORD DU 2 AU 19 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la 40^e édition de Bal de Neige se déroulera du 2 au 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement, le site de Bal de Neige 2018 sera situé dans la partie nord du parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier nord est parmi les sites favoris des participants avec près de 200 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la fermeture de la rue Laurier, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Dussault, la rue Dussault, entre la rue de Notre-Dame-de-l'Île et la rue Laurier ainsi que la rue Marston, entre la rue Laurier et la rue de Notre-Dame-de-l'Île, sauf pour les véhicules d'urgence et de services, les détenteurs de permis de l'organisation, les résidents du secteur touché par la mesure, les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo, aux dates et heures suivantes :
 - Les samedis 3, 10 et 17 février, les dimanches 4, 11 et 18 février et le lundi 19 février 2018 (journée de la famille en Ontario) de 9 h à 18 h;
 - Les lundis 5 et 12 février, les jeudis 8 et 15 février et les vendredis 2, 9 et 16 février 2018 de 9 h à 15 h;
- l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la rue Marston, entre la rue Laurier et la rue Champlain ainsi que la rue Champlain, entre la rue Marston et le boulevard Sacré-Cœur, aux dates et heures suivantes :
 - Du vendredi 2 au lundi 19 février 2018 inclusivement, sauf les mardis 6 et 13 et les mercredis 7 et 14 février 2018 de 8 h 30 à 18 h;
- les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance boulevard Sacré-Cœur, direction ouest, aux dates suivantes :
 - Du vendredi 2 au lundi 19 février 2018.

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et le Patrimoine Canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-26

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DES COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 44, 45, 46, 47 ET 48 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 48, 49, 50, 51, 52 ET 1 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 47, 48, 49, 50 ET 51 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 45, 46, 47, 48 ET 49

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 44, 45, 46, 47 et 48, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 48, 49, 50, 51, 52 et 1, les listes des réquisitions numéros 47, 48, 49, 50 et 51 ainsi que les listes des embauches numéros 45, 46, 47, 48 et 49 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	9 480,37 \$	27 au 1 ^{er} décembre 2017
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	356 735,19 \$	27 au 1 ^{er} décembre 2017
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	10 104,96 \$	27 au 1 ^{er} décembre 2017
Liste des embauches numéro 45	Embauche du personnel temporaire	175 403,40 \$	19 au 25 novembre 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	20 556,33 \$	4 au 8 décembre 2017
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	448 323 ,30 \$	4 au 8 décembre 2017
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	7 374,90 \$	4 au 8 décembre 2017
Liste des embauches numéro 46	Embauche du personnel temporaire	396 844,71 \$	26 novembre au 2 décembre 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	2 713,91 \$	11 au 15 décembre 2017
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	487 265,87 \$	11 au 15 décembre 2017
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	6 614,42 \$	11 au 15 décembre 2017
Liste des embauches numéro 47	Embauche du personnel temporaire	417 221,60 \$	3 au 9 décembre 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	11 002,92 \$	18 au 22 décembre 2017
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	603 850,59 \$	18 au 22 décembre 2017
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	8 398,02 \$	18 au 22 décembre 2017
Liste des embauches numéro 48	Embauche du personnel temporaire	513 726,68 \$	10 au 16 décembre 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	10 355,69 \$	1 ^{er} au 5 janvier 2018
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	261 521,31 \$	1 ^{er} au 5 janvier 2018
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	10 281,71 \$	1 ^{er} au 5 janvier 2018
Liste des embauches numéro 49	Embauche du personnel temporaire	3 246 930,80 \$	17 au 30 décembre 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	4 632,46 \$	1 ^{er} au 5 janvier 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-27 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-48 - 332 368,30 \$ - 30 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-48 d'un montant de 332 368,30 \$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-28 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-49 - 391 543,18 \$ - 7 AU 13 DÉCEMBRE 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-49 d'un montant de 391 543,18 \$ pour la période du 7 au 13 décembre 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-29 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-50 - 1 900 651,57 \$ - 14 AU 31 DÉCEMBRE 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-50 d'un montant de 1 900 651,57 \$ pour la période du 14 au 31 décembre 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-30 **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 21 JUIN 2018 - MANDAT AU TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à :

- dresser la liste des immeubles à être vendus, le 21 juin 2018, pour des taxes municipales impayées de l'année 2016, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);
- mandater un notaire pour que soient effectuées sur demande, la vérification et la recherche de titres de propriétés pour certains immeubles à être vendus;
- mandater un arpenteur-géomètre pour que soient effectués sur demande, les plans et les descriptions techniques pour certains immeubles à être vendus;

- facturer tous les frais inhérents au processus de vente et encourus par la municipalité, par unité d'évaluation, soit pour ou après l'expédition de l'avis final ou soit dans le cadre de la vente pour taxes et des procédures subséquentes.

Ces frais comprennent notamment et sans restreindre le paragraphe précédent :

- Les frais de signification;
- Les frais de recherches de propriétaires et de titres;
- Les frais d'arpentage pour les descriptions techniques;
- Les frais de publications dans les journaux;
- Les frais du greffier de la Cour supérieure;
- Les droits et honoraires dus au ministre des Finances;
- Les frais liés à l'organisation et la tenue de la vente pour taxes.

Le montant des frais encourus pour chacun des dossiers sera de 130 \$.

Adoptée

CE-2018-31

SERVITUDE DE TOLÉRANCE - PARTIE DU LOT 1 273 634 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QU'une marina est en opération depuis plusieurs années en berge de la rivière des Outaouais sur le lot 1 273 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, l'enfouissement des utilités publiques a été réalisé dans la partie urbanisée de la rue Jacques-Cartier située à l'est du boulevard Gréber;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'enfouissement des utilités publiques de la rue Jacques-Cartier, un nouveau cabinet électrique sur base de béton a été aménagé pour permettre le maintien de la desserte électrique de la marina située sur le lot 1 273 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE ce cabinet qui assure la desserte électrique de la marina, empiète dans l'emprise de la rue Jacques-Cartier, connue comme étant le lot 1 273 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert que la régularisation et la tolérance d'un tel empiètement, lequel n'occasionne pas d'impacts aux aménagements et infrastructures existantes, sont nécessaires et recommandées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une servitude de tolérance d'empiètement en faveur du propriétaire du lot 1 273 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour le cabinet électrique qui empiète sur une partie de l'emprise de la rue Jacques-Cartier, plus précisément sur le lot 1 273 634 du cadastre du Québec, le tout comme identifié au plan préparé par madame Doris Lapointe, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 1306 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Certificat du greffier relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2017-1019 de la séance du comité exécutif du 22 novembre 2017

CE-2018-32

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2017-948 - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SIGNIFICATION DES AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR TAXES 2018 - AUGMENTATION DU MONTANT ALLOUÉ POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel approximatif de 22 995 \$ incluant les taxes, prévu à la résolution numéro CE-2017-948 du 4 octobre 2017, n'est pas suffisant pour réaliser les démarches nécessaires quant à la signification aux propriétaires dans le cadre de la vente pour taxes 2018;

CONSIDÉRANT QUE les fonds accordés auraient dû être un montant annuel approximatif de 40 000 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (1°) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services pour laquelle un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2017-948 du 4 octobre 2017, afin de réviser le montant annuel approximatif de 22 995 \$ incluant les taxes, prévu pour la signification des propriétaires dans le cadre de la vente pour taxes 2018 pour un montant annuel approximatif de 40 000 \$ excluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19400-436-15707	40 000 \$	Recouvrables de tiers – Administration – Huissiers
04-13493	2 000 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 990 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-33

DÉROGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 - CLUB DE RADIO AMATEUR OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Radio Amateur du Québec inc. a signé une entente avec le ministère de la Sécurité publique afin d'offrir les communications d'urgence en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Radio Amateur Outaouais, membre de Radio Amateur du Québec inc., participera à un exercice les 27 et 28 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'activité débutera à compter de 14 h le samedi pour se terminer à 14 h le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Radio Amateur Outaouais souhaite tenir cette activité dans un local du chalet du parc du Côteau et installer une tente et deux antennes dans le parc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 du Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que l'accès aux parcs est interdit entre 22 h et 6 h :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le Club de Radio Amateur Outaouais à organiser sa pratique d'hiver au parc du Côteau, samedi 27 janvier au dimanche 28 janvier 2018.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de novembre 2017

CE-2018-34

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2018 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2018 de la Ville de Gatineau :

Associations municipales	Montants
Union des municipalités du Québec	210 039,81 \$ incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	54 820,97 \$ incluant les taxes

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-494 – Conseil municipal – Cotisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-35

SUBVENTION DE 5 000 \$ - 45^E ÉDITION DU CARNAVAL ST-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÊTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre des Loisirs de St-Jean-Bosco inc., 304-94, rue Jolicoeur, Gatineau, Québec, J8Y 1B2, à titre de subvention pour la 45^e édition du carnaval St-Jean-Bosco.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Madame la conseillère Audrey Bureau – District électoral d'Aylmer – Aménagement – Subventions
02-79932-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Chagnon – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions
02-79933-972	100 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Deschênes – Aménagement – Subventions

02-79934-972	100 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions
02-79935-972	3 250 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau – Aménagement – Subventions
02-79936-972	100 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Subventions
02-79937-972	150 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79938-972	50 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions
02-79939-972	100 \$	Madame la conseillère Renée Amyot – District électoral de Limbour – Aménagement – Subventions
02-79940-972	100 \$	Madame la conseillère Nathalie Lemieux – District électoral de Touraine – Aménagement – Subventions
02-79941-972	50 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement – Subventions
02-79942-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement – Subventions
02-79943-972	100 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions
02-79944-972	100 \$	Monsieur le conseiller Pierre Lanthier – District électoral de Bellevue – Aménagement – Subventions
02-79945-972	100 \$	Monsieur le conseiller Jean-Francois LeBlanc – District électoral du Lac-Beauchamp – Aménagement – Subventions
02-79946-972	100 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions
02-79947-972	100 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Subventions
02-79948-972	100 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement – Subventions
02-11449-972	100 \$	Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin – Cabinet du maire – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-36

MODIFICATION AU CONTRAT DE MONSIEUR FRANÇOIS LÉVEILLÉ À TITRE D'ATTACHÉ POLITIQUE - CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 114.4 de la Loi sur les cités et villes, le maire peut nommer des personnes nécessaires au bon fonctionnement de son cabinet;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation interne des salaires des employés du Cabinet du maire démontre qu'un ajustement salariale de monsieur François Léveillé est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à ce réajustement seront prises à même le budget du Cabinet du maire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier le contrat de monsieur François Léveillé, selon les modalités, termes et conditions du contrat, et ce, à partir de la date de l'adoption de la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11200-115	5 160 \$	Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11200-135	5 160 \$		Cabinet du maire – Temporaires – Non syndiqués
02-11200-115		5 160 \$	Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2018.

Adoptée

CE-2018-37

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME NATHALIE JOANNETTE À TITRE D'ATTACHÉE POLITIQUE - GESTION DES ACTIVITÉS AU CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 114.4 de la Loi sur les cités et villes, le maire peut nommer des personnes nécessaires au bon fonctionnement de son cabinet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-996 du 12 décembre 2017, a adopté les modifications à la structure organisationnelle du Cabinet du maire;

CONSIDÉRANT QUE la même résolution prévoyait que le maire pouvait embaucher un employé contractuel pour répondre aux besoins identifiés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Nathalie Joannette à titre d'attachée politique, Gestion des activités, selon les modalités, termes et conditions du contrat prenant effet dès son adoption par le comité exécutif.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11200-115	69 500 \$	Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11200-112	69 500 \$		Cabinet du maire – Réguliers – Cols blancs
02-11200-115		69 500 \$	Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2018.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif